



Demande d'inscription aux transports scolaires

Année scolaire 2018/2019

ÉLÈVE

Partie 1

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : F M

SCOLARITÉ en 2018/2019

Nom de l'établissement :

Commune de l'établissement :

Classe : Qualité de l'élève : externe ou 1/2 pensionnaire interne

PARENTS OU TUTEUR OU FAMILLE D'ACCUEIL

Noms et prénoms des responsables où réside l'élève :

Adresse (N° rue ou lieu dit) :

Code postal : Commune :

Tél. Fixe : Portable* :

Email : @

POINT DE MONTÉE

Nom (point de montée) : Commune (point de montée) :

Cachet de l'établissement scolaire

Signature des parents ou du tuteur
Date de la demande :

Toute demande d'inscription implique l'acceptation du règlement des transports du réseau

*Portable pour alerte SMS



Année scolaire 2018/2019

Talon à conserver en attente du titre de transport

Date de la demande :



ÉLÈVE

Partie 2

Nom : Prénom :

SCOLARITÉ en 2018/2019

Nom de l'établissement :

Commune de l'établissement :

POINT DE MONTÉE

Nom (point de montée) : Commune (point de montée) :

INFORMATIONS POUR COMPLÉTER UNE DEMANDE DE TRANSPORT

Une inscription en ligne est possible sur le site www.allier.fr accès direct "Transports"

Cette demande d'inscription au transport scolaire doit être dûment complétée dans les cas suivants :

- 1^{re} inscription au transport scolaire ou renouvellement d'inscription ;
- élève hors secteur (établissement scolaire non rattaché à la commune de résidence) ;
- changement d'établissement scolaire ;
- changement d'adresse ;
- changement de qualité (demi-pensionnaire, interne, externe).

Cette demande comporte 2 parties :

La partie 1 (partie haute) doit être tamponnée et visée par l'établissement scolaire que fréquentera l'élève.

Elle sera remise à l'établissement ou renvoyée directement à l'adresse suivante :

Conseil Départemental de l'Allier

Service Transports

BP 1669

03016 MOULINS Cedex

Téléphone : 04 70 34 14 00

La partie 2 (talon détachable) sera conservée par l'élève en attendant de recevoir son titre de transport à son domicile. Ce talon est provisoire et n'est valable qu'un mois.

Pour toute demande effectuée avant le 13/07/2018 : la carte doit vous parvenir entre le 1^{er} et le 14/09/2018.

Pour toute demande effectuée à partir de la rentrée : délai d'édition de la carte maximum un mois. **Au-delà de ces délais, si vous n'avez pas reçu votre carte à votre domicile, veuillez contacter le service Transports.**

IMPORTANT : La communication d'un numéro de téléphone portable permettra au service des transports de vous informer par SMS de perturbations importantes du réseau, notamment en cas d'intempéries météorologiques.

**Les horaires de car ainsi que le règlement Départemental des transports
sont consultables sur
allier.fr - Accès direct « Transports » ou en scannant le QR code suivant :**

